Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 029-200067072-20260304-CC_2026_02_N12-DE

Haut-Léon Communauté

Extrait du registre
Session ordinaire
Conseil Communautaire
Séance 25 février 2026 – 19 heures

Le Conseil Communautaire de Haut-Léon Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Services des Carmes, à Saint-Pol-de-Léon

PRÉSENTS : Jacques EDERN, Gildas BERNARD, Stéphane CLOAREC, Éric LE BOUR, Jean-Noël EDERN, Anne BESCOND, Bernard FLOCH, Odile THUBERT MONTAGNE, Aline CHEVAUCHER, Bernard LE PORS, Eric PENNEC, Jacques PONTU, Patrick GUEN, Eric GRALL

Nadine PLUCHON, Roger GUILLOU, Charles de KERMENGUY, Romuald GUENGANT, Maël SAILLOUR, Véronique LE BOULC'H, Christine LE STER, Jean-Luc MOISAN, Marie-Hélène QUIEC, Éric MIOSSEC, Roger BOSSARD, Jean-Jacques SÉVÈRE, Gwenaëlle PENDU, Michel AUTRET, Gilbert CHAPALAIN, Carole AUTRET, Hervé JÉZÉQUEL, Véronique KÉRLÉO, François MOAL, Anne DANIÉLOU, Marc CONSTANTIN, Jean-Luc BONIS, Danielle MICHEL, André JÉZÉQUEL, Stéphanie DUMONT, Jean NÉZOU lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : AZOU Dominique (Directeur Général Services), Véronique GUYONVARCH (Directrice Générale Adjointe).

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Marie-Thérèse CUEFF (pouvoir Gildas BERNARD), Josée FALC'HUN (pouvoir Eric PENNEC), Yves JÉZÉQUEL (pouvoir Jacques EDERN), Marlène ILHEU (pouvoir Jean-Noël EDERN), Laurence MEAR (pouvoir Christine LE STER)

Date de la convocation : 19 février 2026 **Date d'affichage :** 19 février 2026	**Membres du Conseil :** En exercice : 45 Présents : 40 Votants : 45		**Présidence de séance :** Jacques EDERN **Secrétaire de séance :** Gildas BERNARD
Numéro d'ordre CC-2026-02-N12	**Nomenclature** 4.1	**Rapporteur** Gildas BERNARD	**Chef de projet :** Isabelle GUILLERM
CHARTE DE TERRITOIRE : HAUT-LEON COMMUNAUTE – Un Bout de Bretagne Intense			
Axe : Transition Solidaire	**Enjeu : Déployer une expertise au service du territoire**		**Action : Assurer la proximité des services**

Objet : Organisation des Multi-Accueils

Gildas BERNARD, Vice-Président, rappelle que la législation impose un taux d'encadrement minimal dans les multi-accueils auquel le service Protection Maternelle et Infantile du Conseil Départemental du Finistère veille.

SITUATION ACTUELLE AU SEIN DE LA COMMUNAUTE

Différents constats conduisent la Communauté à une nouvelle organisation des multi accueils « Ty Ar Vugale », à Cléder et « Doudous Magiques », à Plounévez-Lochrist :

- Disponibilité de la Directrice Adjointe de Ty Ar Vugale, « Educateur Jeunes Enfants » à Temps Plein (actuellement à temps partiel de 31,30 heures hebdomadaires) ;
- Mission « Prévention », par un agent diplômé Infirmière, à raison de 14h par semaine, ne permettant pas d'assurer les missions et instaurant une insécurité juridique pour HLC ;
- Obligation par la P.M.I., de disposer d'un ½ temps « Educateur Jeunes Enfants », à Ty Ar Vugale ;
- Constat, pour le multi-accueil Doudous Magiques, d'un ratio « Coût à l'enfant » supérieur au multi-accueil « Ty Ar Vugale » induit par un nombre d'ETP équivalent dans les deux structures alors que le premier dispose de 18 places et le second 24 places.

REORGANISATION

- Affecter l'agent diplômé Infirmière sur les missions de Direction Adjointe de Ty Ar Vugale, à raison de 14h00 en la déchargeant de ses missions « Prévention » ;
- Retirer 17h30 de temps d'Educateur Jeunes Enfants des Doudous Magiques, sans compensation, pour les affecter au multi-accueil de Ty Ar Vugale ;
- Créer un temps plein pour assurer pleinement la mission et les obligations « Prévention ».

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 029-200067072-20260304-CC_2026_02_N12-DE

Après avoir pris connaissance du Tableau des emplois ;
Après avoir pris connaissance de l'avis du Comité Social Territorial du 29 janvier 2026 ;
Après avoir pris connaissance de l'avis de la Commission Ressources Humaines du 5 février 2026 et du Bureau Communautaire du 18 février 2026 de réserver une suite favorable à la réorganisation des multi-accueils et de la Prévention Hygiène et Sécurité au sein de la Communauté ;
Après avoir entendu le Rapporteur ;

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'entériner l'organisation susvisée.

Présents	**40**
Pouvoirs	**5**
Votants	**45**
Pour	**45**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Le Président
Jacques EDERN

Le Secrétaire de Séance
Gildas BERNARD